



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Révision de l'Ordonnance fédérale sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale

Le Conseil d'État regrette une perte d'autonomie dans la durée des études gymnasiales

Dans sa réponse à la consultation fédérale sur la révision de l'Ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale et de la Convention administrative concernant la reconnaissance des certificats de maturité, le Conseil d'État regrette de perdre son autonomie en matière de durée du gymnase et estime que les Cantons devraient pouvoir rester libres d'organiser un gymnase en trois ans. Toutefois, il a entendu la volonté d'harmonisation des Hautes Écoles, des Cantons et de la Confédération. Quelles que soient les options retenues par la Confédération, le Conseil d'État vaudois demande une grande liberté pour l'organiser. Le gouvernement voit cependant dans cette réforme des opportunités de repenser la transition entre l'école obligatoire et postobligatoire et de valoriser la formation professionnelle. Quant à sa mise en œuvre prévue à ce stade pour 2032, tous les scénarios sont sur la table.

Le Canton de Vaud est avec Zurich le seul Canton qui offre l'ensemble des formations tertiaires sur son territoire. Il tire une partie de sa force et de sa bonne santé économique et financière de sa densité de Hautes Écoles et peut donc entendre leur demande, formulée conjointement avec la Confédération et les Cantons, d'harmoniser la durée des formations gymnasiale à 4 ans. Consulté dans le cadre de la révision de l'Ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale et de la Convention administrative concernant la reconnaissance des certificats de maturité, le Conseil d'État n'est certes pas favorable à l'allongement des études, mais il est conscient qu'une opposition de principe à cette harmonisation ferait courir le risque de voir les titres obtenus par les vaudoises et les vaudois non reconnus pour entrer à l'Université ou dans les Hautes Écoles.

Une restriction regrettable de l'autonomie cantonale, mais aussi des opportunités

Le Conseil d'État vaudois estime que les Cantons devraient pouvoir rester libres

d'organiser un gymnase en trois ans et regrette une forme de perte d'autonomie. Cependant, cette révision offre aussi l'occasion de réfléchir et d'améliorer l'orientation et la transition entre l'école obligatoire et postobligatoire en donnant un nouvel élan à la valorisation de la formation professionnelle. L'allongement de la durée devrait permettre d'avoir une formation plus exigeante tout en travaillant à limiter le redoublement important qui fait qu'aujourd'hui près de 40% des élèves terminent déjà leur gymnase en 4 années. C'est aussi l'occasion de travailler sur une grille horaire très chargée.

Une grande liberté réclamée dans la mise en œuvre et des délais compliqués à tenir

Pour une mise en œuvre imposée d'un gymnase vaudois en quatre ans, tous les scénarios sont envisagés. 10 ans d'école obligatoire suivis de 4 ans de gymnase comme dans de nombreux autres cantons, 11 ans d'école puis 4 ans d'études gymnasiales ou encore d'autres variantes intermédiaires, l'enjeu de ces prochains mois est de trouver la voie à suivre. Il est clair pour le Conseil d'État que cette décision constitue un enjeu majeur avec de nombreuses répercussions pédagogiques, en ressources humaines, immobilières et financières. La date de 2032 pour que les premiers élèves concernés débutent leur formation en 4 ans est un réel défi, difficile à relever au vu des enjeux de planifications, d'investissements, de constructions et le lot d'incertitudes et d'implications externes qu'ils comportent (recours, procédures, mise à l'enquête, votations, etc.). Le projet qui sera présenté devra donc réunir de nombreuses qualités pour, à la fois, garantir l'égalité des chances dans l'accès de toutes et tous aux études et améliorer le système de formation vaudois.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 29 septembre 2022

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DEF, Frédéric Borloz, conseiller d'Etat

TÉLÉCHARGEMENTS